



Procédure de consultation
FER No 35-2019

Personne responsable:
Mme C. Lance Pasquier

Date de réponse:
03.09.2019

Accord commercial entre la Suisse et le Royaume-Uni

En préambule, nous tenons à saluer une nouvelle fois la stratégie «Mind the Gap» du Conseil fédéral qui a pris les devants face à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE). Le Royaume-Uni est un partenaire politique, économique et migratoire très important pour notre pays et il est essentiel de garantir la continuation sans entrave des relations entre la Suisse et le Royaume-Uni après le Brexit.

Dans cette optique, l'accord commercial mis en consultation assure la poursuite de l'accès au marché britannique en répliquant dans la mesure du possible les droits et obligations découlant actuellement des accords entre la Suisse et l'UE. Le Royaume-Uni étant le 6^{ème} plus grand marché d'exportation de la Suisse, il est tout particulièrement important d'éviter un vide juridique dans les relations économiques et commerciales entre les deux pays.

L'accord prend effet dès que les accords bilatéraux Suisse-UE cesseront de s'appliquer avec le Royaume-Uni. Il pose par ailleurs les bases des futures relations économiques et commerciales avec le Royaume-Uni, afin de tenir compte de la nouvelle politique commerciale de ce dernier.

Dès lors, nous affirmons notre soutien à l'accord commercial entre la Suisse et le Royaume-Uni.